Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion** 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris SP 07 Dossier suivi par : Christine HESSENS Tél. : 01 49 55 52 26 Fax : 01 49 55 40 06 Mél : christine.hessens@agriculture.gouv.fr	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2009-2029** **Date: 10 mars 2009**

Date de mise en application : Immédiate
Nombre d'annexe : 1

Le ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Destinataires (voir liste jointe)

Bases juridiques : Décret n 2007-1722 du 6 décembre 2007 relatif à l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Objet : Rapport 2008 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

MOTS CLES : Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt, Mesdames et Messieurs les directeurs de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et Messieurs les chefs de SRFD et de SFD, Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements locaux d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole, Messieurs le directeur de l'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des établissements privés d'enseignement agricole.	**Pour information** : Mesdames et Messieurs les préfets de Région Mesdames et Messieurs les préfets description départements d'Outre-Mer - UNMFREO - FESIA - CNEAP - UNREP

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement a publié son 13ème rapport annuel.

Un certain nombre de points marquants résultent de ce rapport.

Vous les trouverez résumés ci-après.

Comme à l'accoutumée, le rapport annuel peut être consulté sur le site de l'Observatoire http://ons.education.gouv.fr

La version papier est également transmise aux établissements et fédérations de l'enseignement agricole.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

Principaux points tirés du rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

1 - **Risques majeurs** (pages 7 à 41)

Très sensibilisé à la problématique des risques majeurs, l'Observatoire rappelle les évènements marquants de l'année 2008, (tornades, exercices Richter aux Antilles et journées d'information sur le risque sismique).

L'Observatoire a actualisé son guide de 6 pages consacré aux établissements d'enseignement, face à l'accident majeur et a publié un nouveau guide de 4 pages intitulé « Les exercices de simulation-Plans particuliers de mise en sûreté. »

2 - **Règlementation incendie** (pages 53 à 56 du rapport).

L'article GN 8 du règlement de sécurité incendie est en cours de modification pour permettre une mise en sécurité appropriée de l'ensemble du public, y compris handicapé.

3 - **Mise en place de l'accessibilité dans l'enseignement supérieur** (page 59, établissements d'enseignement supérieur agricole).

4 - **Les bases d'observations et en particulier l'enquête ESOPE** sont présentées de la page 61 à la page 91.